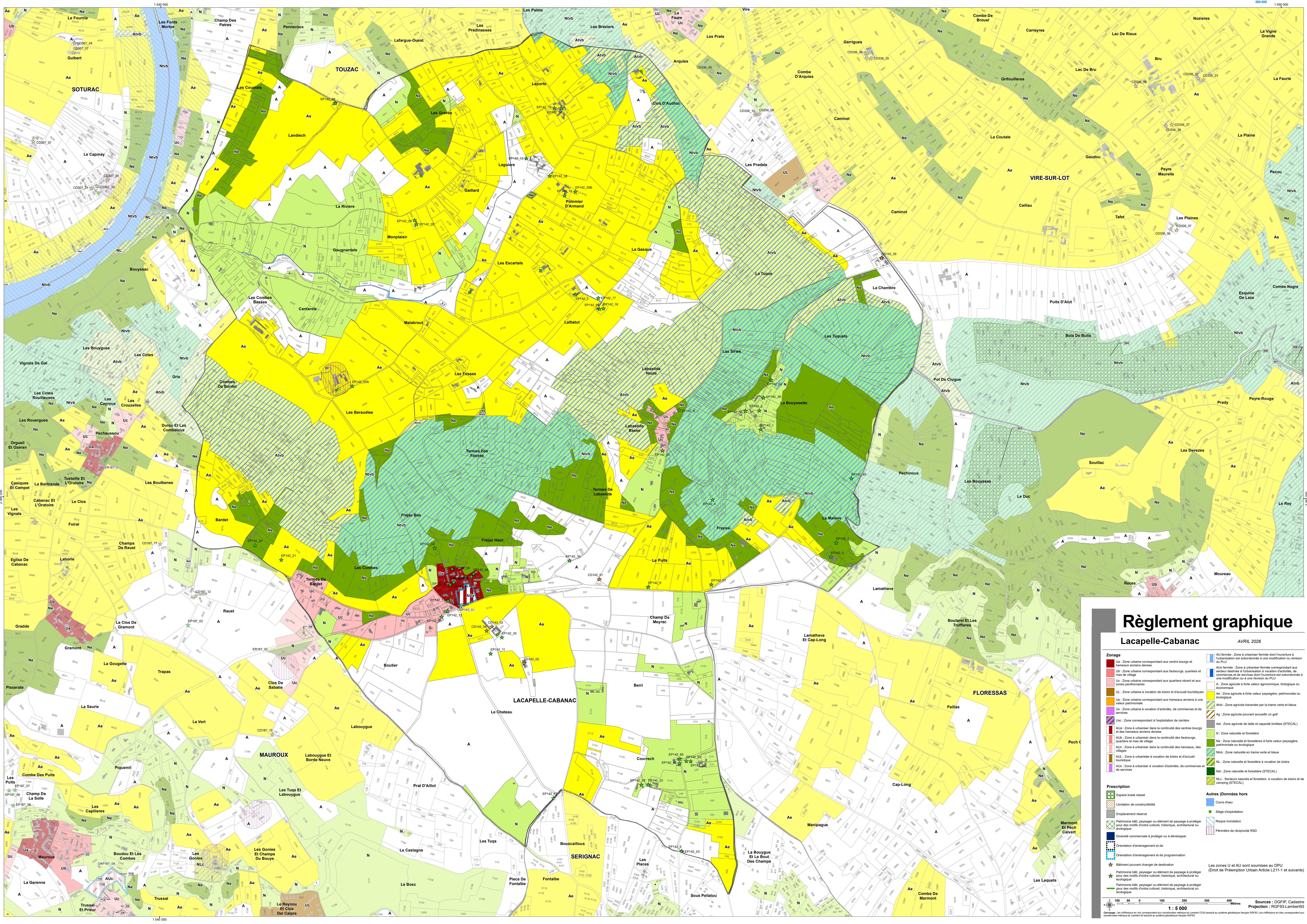




Règlement graphique

Lacapelle-Cabanac AVRIL 2026

Zonage

- UL : Zone urbaine correspondant aux centres bourgs et hameaux anciens densifiés
- ULb : Zone urbaine correspondant aux faubourgs, quartiers et mas de village
- UC : Zone urbaine correspondant aux quartiers récent et aux zones pavillonnaires
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs et d'accueil touristique
- ULp : Zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à une vocation patrimoniale
- ULv : Zone urbaine à vocation d'activités, de commerces et de services
- ULv : Zone correspondant à l'exploitation de carrière
- ALb : Zone à urbaniser dans la continuité des centres bourgs et des hameaux anciens densifiés
- ALb : Zone à urbaniser dans la continuité des faubourgs, quartiers et mas de village
- ALv : Zone à urbaniser dans la continuité des hameaux, des villages
- ALv : Zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'accueil touristique
- ALv : Zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services

Autres (Données hors)

- Cours d'eau
- Sillage d'exploitation
- Risque inondation
- Périmètre de microprote RSD

Prescription

- Espace bois classé
- Limitation de constructibilité
- Emplacement réservé
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Éléments pouvant changer de destination
- Patrimoine bâti, paysage ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Patrimoine bâti, paysage ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

Autres (Données hors)

- AL ferme : Zone à urbaniser fermée dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou révision du PLU
- AL ferme : Zone à urbaniser fermée correspondant au secteur destinée à l'urbanisation à vocation d'activités, de commerces et de services dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU
- A : Zone agricole à forte valeur agronomique, biologique ou économique
- Ae : Zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écosystémique
- Atvb : Zone agricole traversée par la trame verte et bleue
- Ag : Zone agricole pouvant accueillir un golf
- As : Zone agricole de taille et capacité limitées (STECAL)
- N : Zone naturelle et forestière
- Nb : Zone naturelle et forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écosystémique
- Nvb : Zone naturelle en trame verte et bleue
- NL : Zone naturelle et forestière à vocation de loisirs
- NLc : Secteurs naturels et forestiers à vocation de loisirs et de camping (STECAL)

Les zones U et AU sont soumises au DPU (Droit de Préemption Urbain Article L211-1 et suivants)

1 : 5 000

Sources : DGFiP, Cadastre

Projet : RGF93-Lambert93